NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/48/230
15 février 1994

Quarante-huitième session
Point 123 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/48/811)]

48/230. Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995

L'Assemblée générale

I

Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 1/ et fait siennes les recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 2/;

2. Souscrit en particulier à la recommandation formulée au paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif;

3. Prie le Secrétaire général de tenir pleinement compte, lorsqu'il utilisera le crédit considéré, des recommandations formulées aux paragraphes 9 et 10 du rapport du Comité consultatif;

1/ A/C.5/48/28.

2/ A/48/745.

II

Prévisions révisées concernant les chapitres 25 (Administration et gestion) et 31 (Bureau des inspections et investigations)

1. Prend acte des rapports du Secrétaire général 3/ et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

2. Approuve les propositions présentées par le Secrétaire général au paragraphe 32 de son rapport 4/ en ce qui concerne les transferts de ressources du chapitre 25 (Administration et gestion) au chapitre 31 (Bureau des inspections et investigations) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995;

3. Décide de maintenir les arrangements actuels, tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Secrétaire général 5/, en attendant d'examiner la question à la reprise de sa quarante-huitième session;

III

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session d'organisation et à sa session de fond de 1993

Approuve, à titre exceptionnel, le paiement des frais de voyage des représentants des pays les moins avancés participant aux réunions régionales préparatoires du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et au Congrès lui-même, comme le Conseil économique et social l'a demandé dans sa résolution 1993/32 du 27 juillet 1993;

IV

Financement de la Mission civile internationale en Haïti

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 6/;

2. Fait siennes les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 6 de son rapport 7/;

3/ A/C.5/48/42 et A/C.5/48/9 et Corr.1 et Add.1.

4/ A/C.5/48/42.

5/ A/C.5/48/9 et Corr.1 et Add.1.

6/ A/C.5/48/27.

7/ A/48/7/Add.3.

3. Approuve les prévisions de dépenses d'un montant de 4 millions de dollars des Etats-Unis pour la Mission civile internationale en Haïti, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1994;

4. Autorise le Secrétaire général, si la Mission se prolongeait au-delà du 31 mars 1994, à demander l'assentiment du Comité consultatif pour engager les dépenses nécessaires en vertu de la résolution de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995;

V

Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan

Prend acte du rapport du Secrétaire général 8/ et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

VI

Postes de rang élevé

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 5/ et des recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 9/;

2. Fait siennes les observations et recommandations du Comité consultatif;

3. Décide d'examiner à la reprise de sa quarante-huitième session le rapport du Secrétaire général sur les représentants spéciaux, les envoyés et les autres cadres supérieurs 10/;

VII

Centre international de calcul : prévisions de dépenses pour 1994-1995

1. Approuve les prévisions de dépenses du Centre international de calcul d'un montant de 25 099 000 dollars pour 1994-1995, telles qu'elles sont présentées dans le rapport du Secrétaire général 11/;

8/ A/C.5/48/41.

9/ A/48/7/Add.2.

10/ A/C.5/48/26.

11/ A/C.5/48/8.

VIII

Recommandation du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

1. Prend acte de la note du Secrétaire général 12/ et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

2. Approuve l'inscription d'une subvention de 220 000 dollars au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, pour 1994;

IX

Fonds de réserve

Note que le solde du Fonds de réserve s'établit à 16 044 100 dollars.

87e séance plénière
23 décembre 1993

12/ A/C.5/48/16.